

COMPAGNIE GENERALE DES PARKINGS (CGPark)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/2019

Aire de lavage de véhicules au parking de l'Aéroport Fès-Saiss

1- OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :

Il est préalablement rappelé que CGPark, filiale du Groupe CDG créée en 2006, est concessionnaire et gestionnaire du parking de l'aéroport Fès-Saïss propriété de l'Office National des Aéroports (ONDA).

CGPark mettra à la disposition de la société adjudicatrice un espace au sein du Parking cité plus haut pour l'aménagement, équipement et exploitation de l'activité de lavage des véhicules, comme suit :

Mise à disposition d'un espace qui sera dédié au lavage de véhicules construit d'une superficie d'environ 40 m² (Espace lavage, local technique, espace bureau, bloc sanitaire ouvert au public). Cet espace doit être aménagé et équipé de sorte à offrir un service de lavage de véhicules de qualité.

Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des lieux d'exécution de la prestation et pouvant accueillir les équipements nécessaires à l'installation d'une activité de lavage de véhicules avant le dépôt de sa soumission.

Les visites des lieux sont possibles à partir du **01/07/2019**, le responsable qui vous prendra en charge est Monsieur **Achraf HERMACH**, Tél : **06 79 822 423**.

Le soumissionnaire ne pourra utiliser ces emplacements qu'aux fins définies dans le présent cahier de charges à savoir le lavage de véhicules. Toute autre activité doit obligatoirement avoir l'aval de CGPark, faute de quoi il sera procédé immédiatement à la résiliation du contrat.

Le soumissionnaire aura à sa charge la gestion du bloc sanitaire ouvert au public (entretien et nettoyage).

2- REGIME DES EMPLACEMENTS :

L'emplacement désigné au lavage est régi selon le Règlement Intérieur du parking et des textes réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès et de sécurité.

L'emplacement sera défini par CGPark et sera en partie aménagé et équipé par le bénéficiaire.

Les emplacements sont accessibles par le soumissionnaire et par sa clientèle, selon les horaires et modalités d'accès et de tarification du parking.

Le soumissionnaire doit se conformer, sans contestation, à des instructions particulières qui peuvent être édictées par CGPark ou par le propriétaire (ONDA).

3- REGLEMENT INTERNE ET COMMUNICATION :

Le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du parking et se plie par voie de conséquence à toutes les directives et consignes du gestionnaire du parking. CGPark dispose du droit de fixer les règles de communication par rapport à l'activité de lavage de véhicules. Ce à quoi le bénéficiaire consent d'ores et déjà.

Le soumissionnaire ne peut en aucun moment prétendre détenir une clientèle propre à lui. Il est à préciser que l'exploitation de l'activité de lavage de véhicules n'est qu'accessoire à la

Société Anonyme au capital de 197 613 800 DH - RC Rabat 24763 - IF : 3330240 - Patente N° 25119925

Siège social : Immeuble CDG, Place Moulay El Hassan – Rabat

Bureaux : Immeuble HIGH TECH, Hall A, 5ème Etage, Bureaux n°16, Avenue Annakhil- Hay Riad- Rabat- Maroc

Tél : 05 37 71 38 15/25 – Fax : 05 37 71 38 03 E-mail : cgpark@cdg-cgpark.com

principale activité qui est le stationnement puisque l'accès au parking demeure motivé par un seul but qui est le stationnement.

4- OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE :

4-1- Accès :

Le stationnement des véhicules devra être conforme aux prescriptions et coûts détaillés dans les documents par ailleurs en vigueur (horaire d'accès, Règlement Intérieur, liste Tarifaire, Contrats d'abonnements, ...etc).

4-2- Exploitation des emplacements :

Le soumissionnaire s'engage à exploiter les emplacements décrits à l'article 2 dans le respect du règlement intérieur et de la réglementation, notamment en ce qui concerne la propreté et le stockage de matières. Toute activité ou intervention, de la part du soumissionnaire ou de son personnel, en dehors de l'espace de lavage est interdite.

Le soumissionnaire sera seul responsable des dégradations pouvant survenir aux véhicules qui lui sont confiés et dégage totalement la responsabilité de CGPark.

L'activité du soumissionnaire ne devra en aucune façon causer de gêne en ce qui concerne l'exploitation normale du parking, considérée comme essentielle et prioritaire.

Le soumissionnaire doit avoir l'autorisation préalable écrite à toutes installations ou aménagements liés à l'exercice de ses activités.

Le soumissionnaire est tenu d'entretenir de façon régulière toutes les installations et les aires liées à l'exercice de son activité et, en cas de dégradation, il s'engage à effectuer les travaux de remise en état. A la fin du contrat, le soumissionnaire est tenu de remettre les emplacements dans l'état d'origine.

4-3- Qualité du service :

Le soumissionnaire doit gérer son activité selon les critères de qualité reconnus dans le domaine, notamment en ce qui concerne le concept de lavage en lui-même, les produits utilisés, l'accueil de la clientèle, la propreté générale, et la sécurité des biens.

Le soumissionnaire est seul responsable des litiges ou plaintes qui pourraient découler de l'exercice de ses activités. CGPark a le droit d'imposer des redressements au soumissionnaire afin de satisfaire les usagers du parking. Le soumissionnaire s'engage à s'exécuter à ces redressements.

4-4- Publicité :

Le soumissionnaire devra veiller à ce qu'aucune confusion ne puisse être faite quant à son indépendance vis-à-vis de CGPark, notamment en ce qui concerne la responsabilité sur les dégradations de véhicules, ou les modalités de règlement des droits de stationnement.

Le soumissionnaire doit avoir l'autorisation préalable écrite de CGPark avant la production de tout support de communication. CGPark se réserve le droit de refuser tout support ne répondant pas à sa vision.

4-5- Eau, électricité et téléphone :

Le soumissionnaire doit avoir un sous compteur de : Electricité, Eau.

Le sous-compteur, à installer par le bénéficiaire avant le démarrage effectif de l'activité déterminera le montant qui sera refacturé au bénéficiaire par la Compagnie Générale des Parkings. Il fera son affaire de l'abonnement téléphonique qu'il souscrira au besoin.

Si le sous compteur n'est pas installé le Bénéficiaire se fera refacturer 30% du montant de la facture d'électricité et 80% de la facture d'eau du parking.

5- Travaux supplémentaires à exécuter :

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'exhaustivité des travaux ci-dessous :

- Pour le bloc sanitaire :

- Regard extérieur 0,80m³
- Réaménagement de regard
- Carrelage (fourniture et pose)
- Puits perdu pour les eaux usées 3m³
- Buse de ø200
- Rampe handicapé accès bloc sanitaire
- Fourniture et pose barre handicapée
- Revêtement d'enrobés bruneux

- Branchement eau potable :

- Terrassement de tranché
- Fourniture et pose polyéthylène ø40
- Vanne d'arrêt ø40
- Niche compteur y compris porte métallique
- Construction d'une bache à eau d'une capacité de stockage de 2m³.

- Branchement Electrique :

- Terrassement de tranché
- Pose tube flexible double paroi de 50
- Pose de fil avertisseur
- Tirage du câble électrique de 4*10 armé

- Autres travaux nécessaires à la mise en service de l'aire de lavage et le Bloc sanitaire.

Le prestataire doit fournir à CGPark les plans détaillés d'exécutions des travaux, validés et cacheté par le BET et l'architecte.

Les travaux susmentionnés doivent être réalisés dans un délai maximal de 1 mois à partir de la signature du contrat après adjudication. Tout retard dans la réalisation des travaux engendrera d'office des pénalités journalières de 1020 DHS TTC (10% du loyer TTC) sauf cas de force majeure justifiées par le Bénéficiaire et acceptées par CGPark.

CGPark consentira une franchise de **6 mois** de loyer équivalente au coût des travaux réalisés, à partir de la date de signature du contrat.

Une fois les travaux réalisés ils seront réceptionnés par le biais d'un PV de réception cosigné entre CGPark et le Bénéficiaire.

Société Anonyme au capital de 197 613 800 DH - RC Rabat 24763 - IF : 3330240 - Patente N° 25119925

Siège social : Immeuble CDG, Place Moulay El Hassan– Rabat

Bureaux : Immeuble HIGH TECH, Hall A, 5ème Etage, Bureaux n°16, Avenue Annakhil- Hay Riad- Rabat- Maroc

Tél : 05 37 71 38 15/25 – Fax : 05 37 71 38 03 E-mail : cgpark@cdg-cgpark.com

Si les travaux présentent des insuffisances ou des défauts ou ne sont pas conformes aux spécifications, le bénéficiaire procédera aux réparations nécessaires conformément aux règles de l'art. A défaut, la réception ne sera pas prononcée, et le délai d'exécution ne sera pas prorogé pour autant.

Si les travaux connaissent un retard dépassant 1 mois du délai initial, le présent contrat peut être résilié de plein droit, au gré de CGPark même sans motif, sans que l'entreprise puisse prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit, moyennant un avis adressé.

En cas de résiliation pour quelque raison que ce soit, l'entrepreneur reconnaît qu'il n'a aucun droit de demander aucune indemnité de toute nature, ni pour la résiliation, ni pour le gardiennage ni pour le matériel, ni pour l'immobilisation du matériel, ni pour quelque motif que ce soit.

En cas de résiliation pour quelque motif que ce soit, ou même sans motif, si les travaux sont entamés par l'entreprise mais non achevés, CGPark a le droit à lui seul pour désigner un expert afin d'évaluer les travaux exécutés.

Etant précisé que le bénéficiaire accepte sans contestation que c'est CGPark qui désignera l'expert qui évaluera les travaux exécutés, et le bénéficiaire déclare accepter sans contestation le résultat de l'expert quelque soit les conclusions de son rapport.

Le délai de garantie est fixé à une année (12 mois) à partir de la date de la réception provisoire. Pendant la durée du délai de garantie, le bénéficiaire demeure responsable de ses ouvrages et est tenu de les entretenir à ses frais, il reste de même responsable des actions ou indemnités formulées par les tiers pour dommages résultant de l'exécution des travaux.

6- ASSURANCES :

Le soumissionnaire déclare expressément que tous les dommages qui pourraient être causés par ses activités ou son personnel font l'objet d'une police d'assurance, couvrant notamment les risques de responsabilité civile et d'accident de travail et exploitation.

Le soumissionnaire produira impérativement, **avant le début de l'exploitation du site**, la copie du contrat d'assurance dès l'occupation des lieux et à chaque date anniversaire de reconduction du présent contrat. La non-présentation de ces pièces annule le contrat.

7- DUREE :

Le contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction sans pour autant dépasser le 31/12/2022.

Durant cette période, les parties pourront résilier le contrat par simple lettre recommandée 30 jours en cas de manquement aux termes du contrat, on cite à titre d'exemple (non-respect du règlement intérieur du parking, le non-paiement de la redevance, la non-réalisation des équipements nécessaires pour l'activité, la dégradation de la qualité de service...etc.)

8- MISE A PRIX :

La mise à prix minimale du parking s'élève à **8 000Dh HT / mois**.

9- RESILIATION :

9-1- Résiliation du fait du Bénéficiaire :

Le Bénéficiaire pourra demander la résiliation de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins un mois avant la date de résiliation souhaitée.

Le bénéficiaire s'engage à assainir sa situation vis-à-vis de CGPark ainsi que ses clients.

La résiliation de la part du bénéficiaire est tributaire d'un aval obligatoire de CGPark.

9-2- Résiliation du fait de CGPark :

CGPark pourra demander la résiliation de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire.

La résiliation du présent contrat pourra également être prononcée à défaut du respect des obligations incombant au bénéficiaire en respectant un préavis de 21 jours.

10- ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE :

Le personnel travaillant pour le compte du bénéficiaire, pour assurer cette activité de lavage, doit être déclaré auprès de CGPark, porter un uniforme professionnel propre, ne pas entretenir des relations avec d'autres personnes opérant sur le parking.

Le bénéficiaire doit recruter du personnel en respectant la réglementation en vigueur.

Le bénéficiaire s'engage après la fin du contrat à remettre l'espace mis à sa disposition dans l'état initial et évacuer les lieux ainsi que son personnel.

Le bénéficiaire s'engage à ne faire aucun acte susceptible de nuire à l'exploitation de CGPark. Toute infraction sera considérée comme motif de résiliation.

Le bénéficiaire s'engage que son personnel ne pourra en aucun cas revendiquer des droits auprès de CGPark.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les horaires de travail définis préalablement par CGPark.

Aussi le personnel du bénéficiaire doit quitter le parking après la fermeture du service de lavage.

Le bénéficiaire s'oblige à porter à la connaissance de CGPark la composition de ses équipes et désignera un responsable/interlocuteur présent en permanence sur les lieux

Il est interdit au personnel d'entreposer leurs articles et de prendre leurs repas ailleurs que dans leurs locaux.

Le bénéficiaire s'engage à la bonne tenue des lieux mis à sa disposition, l'enlèvement des ordures, des déchets et des eaux usées.

11- OFFRE DES SOUMISSIONNAIRES :

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres soit :

En variante 1 : lavage classique à eau.
Et/ou en variante 2 : lavage écologique sans eau.

Le soumissionnaire doit apporter toutes les précisions nécessaires quant au mode d'intervention retenu, les produits utilisés, les plans d'aménagement de l'aire de lavage et les équipements utilisés et toute autre information jugée utile.

La qualité et la pertinence de la présentation de l'offre sont des éléments importants dans le choix de l'adjudicataire.

Les soumissionnaires devront remettre leurs dossiers administratifs, techniques et financiers, sous pli scellé, avant la date limite de présentation mentionnée dans le cahier des charges, en deux exemplaires « papier » et un support magnétique, par voie postale rapide (Cachet faisant foi) ou déposés directement à CGPark à l'adresse suivante :

**COMPAGNIE GENERALE DES PARKINGS
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Immeuble HIGH TECH, Hall A, 5ème Etage, Bureaux n°16, Avenue Annakhil- Hay Riad-
Rabat- Maroc.**

Le pli doit porter la mention :

« Soumission relative à la consultation pour le Service Lavage des Voitures - N'ouvrir qu'en Commission » et contenir les 3 enveloppes suivantes :

Enveloppe « Dossier Administratif » :

La première enveloppe portant la mention "Dossier Administratif - N'ouvrir qu'en Commission", comportera l'ensemble des pièces administratives suivantes :

1. Déclaration sur l'honneur – selon modèle ci-joint (Annex 1) - ;
2. Un extrait récent du registre de commerce ;
3. Une attestation fiscale valable à la date limite de réception des offres ;
4. Un exemplaire du présent document paraphé à chaque page, signé, daté et marqué du cachet à la dernière page avec la mention LU ET ACCEPTE ;
5. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société y compris PV de l'assemblée générale ;
6. L'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
7. Caution provisoire d'un montant de 5000Dh délivrée par une banque agréée au Maroc ;
8. Attestation de capacité financière.

Sont dispensés de fournir les pièces visées aux paragraphes 5) cités ci-dessus, les concurrents non installés au Maroc.

Les pièces administratives 1 et 2 devront être fournies pour l'ensemble des intervenants (y compris sous-traitants éventuels) mentionnés dans la réponse du soumissionnaire.

Enveloppe « Offre Technique » :

La deuxième enveloppe portant en plus la mention "Offre Technique et Fonctionnelle - N'ouvrir qu'en Commission", comportera l'offre technique du soumissionnaire pour répondre aux attentes de CGPark, à savoir :

1. Un document de synthèse de la solution technique selon les variantes 1 ou 2 que le soumissionnaire propose ;
2. Un Plan détaillé précisant la clôture dudit espace;
3. Les moyens humains et matériels.

Enveloppe « Offre financière » :

La troisième enveloppe portant la mention "Offre Financière - N'ouvrir qu'en Commission" doit contenir :

1. L'Acte d'engagement complété selon le modèle joint en Annexe (Annex 2) ;
2. L'offre financière détaillée selon les dispositions du présent document, avec le cachet et la signature du soumissionnaire ainsi que la date.

12- CONSIGNES DE REPONSE :

La date limite de réception des offres est Le **19/07/2019**.

Les offres des soumissionnaires devront demeurer valables pendant une durée minimale de 6 mois à compter de la date limite de remise des réponses. Le soumissionnaire ne pourra pas, pendant cette période, apporter des corrections et/ou des additifs sans le consentement préalable de CGPark. Une offre valable pour une période plus courte sera écartée.

CGPark peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité.

Annexe 1

Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet: Consultation pour appel à manifestation d'intérêt – Aire de lavage de véhicules au parking de l'aéroport de Fès-Saiss.

Je soussigné..... (nom, prénom et qualité au sein de la société) :

- Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique de la société).
- Capital de
- Adresse du siège social de la société
- N° affiliation à la CNSS.....(1)
- Registre de commerce de(Ville) sous le N°.....(1)
- N° de patente/taxe professionnelle.....

Déclare sur l'honneur :

- 1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle.
- 2- Que je remplie les conditions prévues au règlement des consultations de la Compagnie Générale des Parkings.
- 3- M'engage de ne pas recourir à la sous-traitance.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les dispositions réglementaires en cas d'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le Signature et cachet du concurrent (2)

(1) Ces mentions ne concernent pas les concurrents non installés au Maroc.

(2) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Annexe 2 Modèle acte d'engagement

Objet : Consultation pour appel à manifestation d'intérêt – Aire de lavage de véhicules au parking de l'aéroport de Fès-Saiss.

Je soussigné..... (nom, prénom et qualité au sein de la société) :

- Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique de la société).
- Capital de
- Adresse du siège social de la société
- N° affiliation à la CNSS.....(1)
- Registre de commerce de(Ville) sous le N°.....(1)
- N° de patente/taxe professionnelle.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation, concernant les prestations précisées en objet ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations, m'engage sur les résultats des prestations à exécuter conformément au dossier de consultation spécial et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

Montant Hors Taxes	TVA	Montant TTC

La compagnie générale des parkings se libérera des sommes dues par lui en donnant ordre de créditer mon compte ouvert au nom de la société à (Localité) sous le numéro.....

Fait à Le

(Signature et cachet du soumissionnaire)